

Les élèves qui n'auraient aucun succès, qui seraient indociles, pernicious à leurs confrères, d'une conduite scandaleuse ou gravement suspecte, seraient renvoyés de la maison.

Le lavage du linge, qui ne se fait pas chez les parents reste à la charge de l'élève; mais on ne peut employer que des personnes autorisées par les Directeurs de la maison.

PRIX DES DIVERS ITEMS POUR L'ANNÉE

SCOLAIRE

1 Le prix de la pension et de l'enseignement est de	\$80 00
2 Le prix pour les demi-pensionnaires est de	50 00
3 Pour ceux qui prennent leurs repas en dehors du Collège	30 00
4 Pour les externes	16 00

Les prix mentionnés dans les trois premiers articles précédents comprennent les frais du médecin et sont payables: la moitié en entrant et l'autre moitié au premier Février. Les déductions pour absence sur ces prix sont réglés par l'article 14 ci-dessous.

5. Lit garni, couvert de table et tout ce qui s'y rapporte. \$12.00

6 Usage seul de la couchette ~~ou du ba-~~
~~net.~~ 1. 00

7. Lavage du linge de corps, lorsque la maison s'en charge, et elle doit s'en charger quand elle fournit le lit garni. \$ 12, 00

On exige une couchette de fer

8. Musi
9. Usag
élèves.

Les prix
sont aussi

10. Nul
semestre e

11. L'in
ges.

12. Les
titution: m
correspond
tont à la ch

13. Les é
des parents
soins des Sc

14. L'an
quartiers
compte du j
le 2e, du 15
du 1er Févr
au jour de la
un temps qu
eurs de ces q
ou ces quarti
déductions p

Voir pour le
de l'article 9

15 Aucun
prouvées, pa